

CONSEIL MUNICIPAL

de



Compte Rendu de la Séance du Mardi 23 Mai 2017

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS.....	2
II - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS.....	3
III - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 'LES FRIPOUILLES'.....	3
IV - MAINTIEN DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE.....	3
V - PRESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLU.....	4
VI - CONVENTION DE MUTUALISATION POUR L'ACQUISITION ET L'UTILISATION D'UN CINÉMOMÈTRE DESTINÉ AU CONTRÔLE ROUTIER.....	4
VII - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA SOLIDARITÉ (OMDS).....	5
VIII - ELECTIONS LÉGISLATIVES 2017 : COMPOSITION DES CINQ BUREAUX DE VOTE.....	5
QUESTIONS DIVERSES.....	5

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 23 Mai 2017 à 20H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – DATO Élisabeth – FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie – HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – LASH Christian - MALAVELLE William - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - ROUX Philippe - SIRVIN Jean –

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. BERNARD Philippe (Procuration à Mme PASINETTI Josette) - Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme DATO Élisabeth) – Mme FONTBONNE Céline (Procuration à Mme ROUX Marie-Christine) – Mme MARTIN Laurence (Procuration à Mme GOGUILLON Nathalie) – M. PELLEREI Jean-Pierre (Procuration à Mme HERVAS Sonia) - Mme SORTAIS Virginie (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre) – M. TECCO Bernard (Procuration à M. BENKEMOUN David).

ABSENTS : Mme COULET Suzanne – Mme THIBONNIER Nathalie.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il évoque l'attentat de la nuit dernière en Grande Bretagne, à Manchester, et propose à l'assemblée d'avoir une pensée émue pour les victimes, leurs familles et leurs proches. Il indique que le drapeau français sera mis en berne sur tous les bâtiments publics, en signe de deuil, le Mercredi 24 Mai 2017.

Il note deux absents et cite les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du 12/04/2017

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 Avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des Commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil Municipal.

1. Commission Culture et Festivités (réunion du 20 Avril 2017) – Cf. Annexe – Doc N°1

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM

2. Commission Communication (réunions du 4 Mai 2017) - Cf. ANNEXE – Doc N°2

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

3. Commission Aménagement de la Ville et Environnement (réunion du 9 Mai 2017) Cf. Annexe – Doc N°3

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM

4. Commission Education (réunion du 22 Mai 2017)

Monsieur le Maire indique que le compte rendu de cette commission sera remis ultérieurement.

II - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire fait part des affaires courantes de l'Agglo avec l'organisation de nombreuses réunions destinées aux nouvelles communes qui ont intégré l'Agglo et notamment la mise en place des commissions.

Il annonce qu'une réunion sera organisée le 13 juin 2017 en Sous-Préfecture, au sujet de la voie de contournement de Saint Christol. Aux dernières nouvelles, le dossier minute avait été adressé aux services de l'État (DREAL et DDTM) pour l'enquête publique et l'on était en attente du retour. Il dit espérer que celle-ci puisse être déclenchée rapidement.

III - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 'LES FRIPOUILLES'

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Alès Agglomération propose de mettre à disposition des communes qui le souhaitent, du matériel informatique, à ce jour inutilisé par ses services, et susceptible de satisfaire les besoins des communes membres.

Le matériel désigné dans le projet de convention (**Annexe – Doc N°4**), a vocation à être mis à disposition gratuitement auprès de l'Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) "Les Fripouilles".

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 27 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
27	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la Convention de mise à disposition de matériels informatiques auprès de l'ALSH "Les Fripouilles", avec Alès Agglomération.

IV - MAINTIEN DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Monsieur le Maire expose que les tarifs applicables au titre de la Taxe Locale sur la publicité extérieure (TLPE) sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation. Pour l'année 2018, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE est de + 0,6 % (source INSEE).

Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à l'indexation des tarifs de la TLPE pour l'année 2018. En conséquence, les tarifs applicables en 2018 seraient les mêmes que ceux utilisés en 2017, à savoir :

Catégorie de tarifs	Tarifs actuellement pratiqués
7m ² < Enseignes < 12m ²	15 euros /m ² /an
12 m ² <= Enseignes <= 50 m ²	30 euros /m ² /an
Enseignes > 50 m ²	60 euros /m ² /an

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 27 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
26	0	1	0

Le Conseil Municipal décide, par 26 voix "Pour", 0 "Contre", 1 "Abstention" et 0 "Refus de vote", le maintien des tarifs 2017 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2018.

V – PRESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLU

Monsieur le Maire donne la parole à David BENKEMOUN, Adjoint à l'Urbanisme, qui expose que lors de la réunion de la Commission Aménagement de la Ville et Environnement du 09 mai 2017, la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'a pas été évoquée (Cf. Annexe – Doc N°5). Il a été plutôt question de discussion avec la SAS BAMA pour la réalisation de la tranche 3 de la ZAC de Valès. Il remercie, à ce propos, les deux anciens Maires pour leurs apports constructifs, au cours de la réunion.

Il dit espérer que le PLU soit terminé en décembre et fait part de la décision d'inclure des modifications qui porteraient notamment sur les points suivants :

- ✓ Zonage : correction d'une erreur matérielle concernant la limite Sud/Est de la ZAC.
- ✓ Accès et voirie : fixer des largeurs d'emprise pour les voies en sens unique qui sont actuellement interdites dans le PLU.
- ✓ Implantation par rapport aux limites séparatives : diminuer les règles de recul entre les constructions et les limites séparatives sur chaque parcelle.
- ✓ Aspect extérieur des constructions : harmoniser le règlement et le cahier des charges de la ZAC concernant la hauteur des murs de clôtures.
- ✓ Stationnement des véhicules : application de la réglementation en vigueur.

Un nouveau règlement de la zone U2 concernant la ZAC de Valès sera rédigé en fonction de ces modifications.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 27 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
27	0	0	0

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que soit engagée la procédure de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

VI - CONVENTION DE MUTUALISATION POUR L'ACQUISITION ET L'UTILISATION D'UN CINÉMOMÈTRE DESTINÉ AU CONTRÔLE ROUTIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil du souhait de cinq communes d'Alès Agglomération de faire l'acquisition d'un cinémomètre pour contrôler la vitesse des usagers sur route.

La convention de mutualisation (Cf. Annexe – Doc N°6) pour l'acquisition et l'utilisation de l'appareil regroupe les cinq communes suivantes :

- ✓ Saint-Julien les Rosiers, qui sera porteuse de la convention,
- ✓ Saint-Privat des Vieux,
- ✓ Saint-Martin de Valgalgues,
- ✓ Saint Christol Lez Alès,
- ✓ Saint-Ambroix.

Monsieur le Maire dit compter sur l'effet dissuasif d'un tel dispositif, la mutualisation représente une opportunité pour la commune de se doter de ce matériel.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 27 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	5	0	0

Le Conseil décide d'autoriser le Maire par 22 voix "Pour", 5 "Contre", 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", à signer la convention de mutualisation pour l'acquisition et l'utilisation d'un cinémomètre destiné aux contrôles routiers.

VII – RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA SOLIDARITÉ (OMDS)

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions communales 2017 destinées aux associations relevant de l'O.M.D.S (Cf. **Annexe – Doc N°7**).

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 27 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
26	0	1	0

Le Conseil Municipal approuve, par 26 voix "Pour", zéro "Contre", 1 "abstention" et 0 "Refus de vote", la proposition de répartition de subventions 2017 pour les associations relevant de l'O.M.D.S.

VIII - ELECTIONS LÉGISLATIVES 2017 : COMPOSITION DES CINQ BUREAUX DE VOTE

Dans la perspective des élections législatives qui se dérouleront les 11 et 18 juin 2017, il est proposé aux Conseillers municipaux l'organisation des cinq bureaux de vote de la commune (Cf. **Annexe Doc N°8 et 9**).

QUESTIONS DIVERSES

1. **Maison des Jeunes**
2. **Décision Modificative**
3. **Bus Féria**
4. **Prochain Conseil Municipal**

Monsieur le Maire annonce la date probable du prochain Conseil Municipal qui devrait se dérouler le Mardi 20 Juin 2017.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H30